RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

TRANSFORMER
pour protéger durablement



12e Programme d'intervention
2025-2030

DOSSIER DE PRESSE

TABLE DES MATIÈRES

1. 12e programme d'intervention (2025-2030) : entre continuité et ambition renouvelée P.3

2. Zoom sur l'agence de l'eau Rhin-Meuse : chiffres clés, contexte géographique et missions principales P.4

3. 11e programme d'intervention (2019-2023) : Des avancées concrètes au service des territoires P.5

4. 12e programme d'intervention (2025-2030) : 5 leviers pour transformer l'avenir de l'eau et protéger les territoires P.6

1. Bon état des eaux : un cap essentiel pour 2027 P.6
2. Sobriété hydrique : apprendre à mieux partager P.6
3. Reconquête des captages : prévenir pour mieux protéger P.7
4. Les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) P.7
5. Préserver la biodiversité : une nouvelle priorité P.7

5. 16 défis territoriaux, 16 priorités stratégiques pour accompagner cette transformation P.8

6. Un budget ambitieux pour une transformation efficace et durable P.10

1. Des aides pour soutenir les territoires P.10
2. Orientations financières du 12e Programme : une fiscalité rénovée et vertueuse P.11

1 12e programme d'intervention (2025-2030) : entre continuité et ambition renouvelée

Depuis le lancement de la 1ère loi sur l'eau en **décembre 1964**, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse œuvre à **la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques** sur l'ensemble de son territoire. Sa mission repose sur une gestion solidaire de la ressource en eau, intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Le 12e programme d'intervention (2025-2030) s'inscrit dans cette démarche en répondant aux objectifs définis dans des documents de planification du bassin ou de portée nationale : **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE), Plan d'Adaptation et d'Atténuation au Changement Climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse, Plan Eau, Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030.

Le 12e Programme d'intervention fixe les priorités pour les six années à venir, détaillant les actions à financer et les moyens à engager pour relever les défis majeurs liés à l'eau et au changement climatique.

Il marque ainsi une continuité avec le précédent programme tout en réaffirmant les ambitions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Avec un budget global renforcé de **1,3 milliard d'euros**, en augmentation de **23 %** par rapport à la période 2019-2024.

2 Zoom sur l'agence de l'eau Rhin-Meuse : Chiffres clés, contexte géographique & missions principales

QUELQUES CHIFFRES

- **4,44 millions d'habitants**
- **8 départements**
 Ardennes*, Haute-Marne*, Meurthe-et-Moselle, Meuse*, Moselle, Vosges*, Bas-Rhin, Haut-Rhin.
- **+ de 20 000 km** de cours d'eau codifiés
- **12 centrales** hydro-électriques sur le Rhin
- **1 200 km** de voies navigables
- **+ 50% du territoire** occupé par des terre agricoles (18 000 exploitations)
- **2 800 établissements industriels** de + de 20 salariés
- **+ de 9 000 établissements tertiaires** de + de 20 salariés
- **115 EPCI**

**Département concerné en partie*

LES 6 PRINCIPALES MISSIONS DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

1. Surveiller l'état de santé des rivières et des milieux aquatiques, des eaux souterraines ;

2. Planifier et identifier les priorités d'actions ;

3. Impulser les projets vertueux permettant de préserver les ressources en eau, les milieux aquatiques et la biodiversité ;

4. Coopérer dans un cadre transfrontalier ;

5. Agir dans le domaine de l'eau par des actions de solidarité à l'international ;

6. Sensibiliser et informer sur les enjeux de l'eau.

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

Le bassin Rhin-Meuse



Contexte international du bassin Rhin-Meuse



3 11e programme d'intervention (2019-2023) : Des avancées concrètes au service des territoires

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

- **5 690 ha** de zones humides préservées ou restaurées
- **1 255 km** de cours d'eau restaurés

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉCONOMIES D'EAU

- **24,5 m³** d'eau économisés
- Près de **3 millions de m²** désimperméabilisés

AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES, PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

- **145 stations d'épuration** prioritaires aidées pour l'atteinte du bon état des eaux
- **130 captages** dotés d'un plan d'action de prévention des pollutions diffuses
- **547, 25 M€** (soit plus de la moitié des aides accordées par l'Agence de l'eau) consacrées à des actions d'adaptation et d'atténuation au changement climatiques

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOLIDARITÉ URBAIN-RURAL

- **590 contrats** de progrès signés
- **39 contrats** « Eau et Climat » établis avec les collectivités territoriales et les industriels
- **51% des aides liées au petit cycle de l'eau** ont bénéficié aux territoires urbains
- **164,25€ d'aides par habitant** pour les collectivités < 2 000 équivalents-habitants
- **35,49€ d'aides** par habitant pour les collectivités de 10 000 à 49 999 équivalents-habitants
- **12,22€ d'aides** par habitant pour les collectivités de 100 000 à 499 999 équivalents-habitants

RÉDUCTION DES POLLUTIONS

- **2 212 kg de substances dangereuses** éliminées

4 12e programme d'intervention (2025-2030) : 5 leviers pour transformer l'avenir de l'eau et protéger les territoires

Le 12e programme d'intervention repose sur 5 grands axes stratégiques **interconnectés.** Ces priorités d'action permettent de répondre aux défis majeurs du bassin Rhin-Meuse, qu'il s'agisse de **garantir la qualité des eaux, de préserver les écosystèmes, ou encore de déployer des solutions sur les territoires pour faire face aux impacts du changement climatique.**

1. Bon état des eaux : un cap essentiel pour 2027

L'atteinte du bon état des eaux, fixée comme objectif européen phare par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour 2027, reste un enjeu central et prioritaire.

Dans un contexte de changement climatique accentuant les pressions sur les milieux aquatiques, se préoccuper de l'état écologique et chimique des eaux superficielles et souterraines est essentiel pour préserver la biodiversité et garantir la durabilité des usages.

Amélioration de l'épuration domestique et industrielle, réduction de l'impact des pollutions par temps de pluie, réduction des rejets de pollution toxique concentrés ou diffus, déploiement de technologies propres, transition de systèmes agricoles, restauration de cours d'eau et de zones humides, continuité écologique des trames vertes et bleues… sont quelques exemples d'actions qui seront soutenues financièrement par l'Agence de l'eau.

Les financements restent ciblés en priorité vers les actions déclinées dans les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT), tout en permettant le financement d'actions locales qui font sens dans les territoires où elles sont déployées. Ces plans, décidés par les Préfets de département, déclinent au plan local les actions nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux.

2. Sobriété hydrique : apprendre à mieux partager

La rareté de la ressource en eau devient un sujet de préoccupation croissant pour l'ensemble des acteurs et des populations. **Les tensions** sur l'eau, qu'elles soient liées à des **sécheresses chroniques** ou à des **événements extrêmes** (crues, inondations) exigent une approche tournée vers la sobriété des usages de l'eau et la résilience face aux événements climatiques à venir.

Le 12e programme d'intervention s'inscrit pleinement dans la trajectoire de sobriété en termes de prélèvement en eau fixée à -10% à horizon 2030 et porte l'ambition de ne plus voir aucune commune en situation de pénurie chronique d'eau à l'horizon 2030.

À ce titre, le 12e programme agit sur plusieurs fronts :

- **Améliorer la gestion des réseaux d'eau potable** pour réduire les pertes liées aux fuites, du fait d'infrastructures vétustes ;
- **Encourager des pratiques agricoles plus sobres**, en soutenant les filières peu consommatrices d'eau et des techniques d'irrigation optimisées ;
- **Soutenir les économies d'eau dans les** entreprises, en intégrant des technologies et des process plus efficaces ;
- **Promouvoir la réutilisation des eaux non conventionnelles**, telles que les eaux usées traitées, pour des usages spécifiques ;

Enfin, pour répondre aux tensions futures sur les ressources en eau, il sera crucial d'accompagner les collectivités territoriales dans une gouvernance locale renforcée autour du **partage équitable de la ressource**.

3. Reconquête des captages : prévenir pour mieux protéger

Assurer une eau potable de qualité pour tous est une priorité absolue du 12e programme d'intervention. C'est pourquoi, la prévention des pollutions des eaux brutes est une ligne directrice essentielle. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse accentue ses efforts sur **la restauration de la qualité de l'eau des captages**, avec une approche préventive renforcée traduite dans des plans d'actions de restauration et de préservation de la ressource eau. Les collectivités en charge de la production et de la distribution de l'eau potable sont au cœur de cette stratégie.

Bénéficier d'une eau de qualité brute est non seulement **un enjeu de santé publique** mais aussi un levier **pour préserver les écosystèmes aquatiques**.

Quelles actions concrètes et efficaces sont mises en avant :

- **Soutenir les pratiques agricoles à faible impact**, comme l'agriculture biologique ou le maintien des prairies ou le maintien de l'élevage à l'herbe ou le déploiement des cultures à bas niveau d'impact (luzerne, miscanthus...), pour limiter les pollutions diffuses ;
- **Poursuivre le déploiement d'outils**, tels que la structuration de filières, la maîtrise foncière ou les paiements pour services environnementaux

4. Les Solutions Fondées sur la Nature (SFN)

Les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) constituent une approche intégrée pour relever les défis liés à l'eau, tout en renforçant la biodiversité et en s'adaptant aux effets du changement climatique. Définies par l'UICN - l'Union internationale pour la conservation de la nature - comme des « actions qui s'appuient sur les écosystèmes », les Solutions Fondées sur la Nature occupent une place centrale dans le 12e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ces solutions offrent des bénéfices multiples que n'apportent pas les solutions techniques traditionnelles :

- **Réduction des pollutions :** elles permettent de restaurer les fonctions naturelles des milieux, comme la filtration des polluants par les sols vivants ou les zones humides ;
- **Gestion des risques :** les cours d'eau renaturés et les sols perméables limitent les impacts des inondations et des coulées de boue ;
- **Renforcement de la résilience :** la restauration des zones humides et la végétalisation en milieu urbain atténuent les effets des îlots de chaleur et favorisent la recharge des nappes phréatiques ;
- **Co-bénéfices écologiques :** elles contribuent à la captation de carbone, à la préservation des habitats et au retour de la biodiversité.

5. Préserver la biodiversité : une priorité renforcée

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels s'impose comme une priorité transversale. Le 12e programme d'intervention met l'accent sur des **solutions naturelles** qui permettent de répondre simultanément à plusieurs défis liés à l'eau.

Ces solutions incluent :

- **La restauration des cours d'eau et des zones humides** pour renforcer leur rôle écologique et leur résilience ;
- **La mise en œuvre de stratégies pour des sols vivants**, dans les documents d'urbanisme pour mieux articuler biodiversité et aménagement des territoires.
- **Le déploiement de démarches globales intégrées :** la restauration des zones humides et la végétalisation en milieu urbain atténuent les effets des îlots de chaleur et favorisent la recharge des nappes phréatiques ;

Avec des moyens renforcés et un élargissement de ses champs d'intervention à la biodiversité terrestre, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ambitionne de faire des solutions naturelles un **pilier de sa politique d'intervention**, non seulement pour répondre aux enjeux environnementaux, mais aussi pour soutenir les autres axes du programme.

5 16 défis territoriaux, 16 priorités stratégiques pour accompagner cette transformation

Les défis territoriaux ont été initiés dans le cadre du 11e programme. Reposant sur l'état des lieux réalisé en 2019, ces actions phares **ciblent des zones spécifiques pour atteindre des objectifs ambitieux** : reconquête de la qualité des eaux, sobriété dans leur usage, réduction des pollutions toxiques et adaptation au changement climatique. Le bilan du 11e programme a confirmé **le succès du principe des défis territoriaux** pour faire progresser les objectifs environnementaux. C'est pourquoi, ce dispositif est reconduit et enrichi dans le 12e programme d'intervention.

Parmi les dix défis du précédent programme, certains, désormais atteints, restent sous surveillance, tandis que d'autres évoluent pour répondre aux nouveaux enjeux. **Le nombre de défis s'élargit désormais à 16**, renforçant les actions autour des principes de sobriété hydrique, de solidarité territoriale et de solutions fondées sur la nature, tels que définis par le Plan d'Atténuation et d'Adaptation au Changement Climatique pour les ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ces défis, bien que localisés, représentent des enjeux universels pour transformer la gestion des ressources en eau dans un contexte de changement climatique. Ils s'appuient sur la concertation et l'innovation pour allier protection des milieux aquatiques et résilience des territoires.

LES 16 DÉFIS TERRITORIAUX

1. **Qualité de la nappe d'Alsace et des Cailloutis du Sundgau :** Accélérer la reconquête du bon état des captages d'eau potable en renforçant les filières économiques agricoles. Cela permettra de juguler les pollutions par les pesticides et les nitrates. Le programme SENS 2027 en est déjà une expression concrète à poursuivre.

2. **Gestion quantitative de la nappe d'Alsace et des Cailloutis du Sundgau :** Accompagner la mise en place de gouvernances de l'eau permettant de gérer le manque d'eau et de garantir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

3. **Plan Rhin Vivant :** Poursuivre la restauration des fonctionnalités des 100 km de festons du Rhin et continuer à fédérer l'ensemble des acteurs afin de faire émerger concrètement des projets ambitieux de renaturation visant à redonner au Rhin un espace de liberté malgré la forte artificialisation du territoire.

4. **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) en Alsace :** Structurer la gouvernance GEMAPI sur l'Ill via une structure de type EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) pour faire face aux enjeux de restauration des milieux aquatiques et de gestion des inondations.

5. **Reconquête des captages en Lorraine et dans les Ardennes :** Mettre en place des dynamiques et stratégies collectives à l'échelle départementale visant à reconquérir les captages dégradés.

6. Bassin de la Moselle : Mettre en place une stratégie concertée de partage de l'eau sur ce cours d'eau dont le débit, régulé par le barrage de Pierre-Percée, est soumis aux effets du changement climatique.

7. Bassin de la Moselle : Réduire les pollutions pour permettre l'utilisation de l'eau de la Moselle pour les différents usages et en priorité pour l'alimentation en eau potable.

8. Bassin ferrifère : Appréhender les nouveaux enjeux (pollutions agricoles, augmentation de population…) pour garantir l'alimentation en eau potable présente et future.

9. Bassin houiller : Dans ces milieux fortement dégradés et artificialisés, accompagner les acteurs dans la gestion des évolutions de la ressource en eau, dans un contexte de reconstitution de la nappe, en optimisant l'état et la biodiversité des milieux aquatiques.

10. Massif Vosgien : Accompagner la transition écologique de ce territoire fortement impacté par le changement climatique et confronté au manque d'eau.

11. Plans de préservation des prairies ou Plans Herbe : Maintenir les prairies pour protéger l'eau et la biodiversité, contribuer à la régulation des crues, des ruissellements et des étiages. Le premier « Plan Herbe » a été mis en place sur le département de la Meuse. Il s'agit de le développer de manière cohérente à l'échelle globale du fleuve et plus globalement de développer des plans sur toutes les zones sensibles du bassin Rhin-Meuse.

12. Étangs Lorrains (Woëvre et Plateau Lorrain) : Préserver ces espaces reconnus au niveau national pour leur biodiversité remarquable constituant par ailleurs des éléments historiques et majeurs du fonctionnement des bassins versants (régulation des inondations, filtres, soutien d'étiage…).

13. Grandes agglomérations (Mulhouse, Strasbourg, Nancy, Metz, Épinal Charleville-Mézières…) : Constituer un réseau de sites pilotes à la pointe du traitement des eaux par temps sec (station d'épuration du futur) comme par temps de pluie (développer la nature en ville et infiltrer les eaux au plus près).

14. Industries sobres en eau : Dans le cadre du Plan Eau, fédérer les entreprises les plus impactantes en termes de consommation d'eau pour constituer un réseau d'entreprises pilotes dans leur démarche de sobriété de leurs usages de l'eau et développant une vision de leurs espaces tournée vers la biodiversité.

15. Ardennes : Accompagner le plan national « Ambition Ardennes » pour faire de l'eau et de la biodiversité un moteur de ce territoire. L'objectif est de maximiser les atouts de ce département, à la fois territoire rural soumis à des fragilités sociales et économiques, et situé au cœur des dynamiques internationales créées par la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Allemagne.

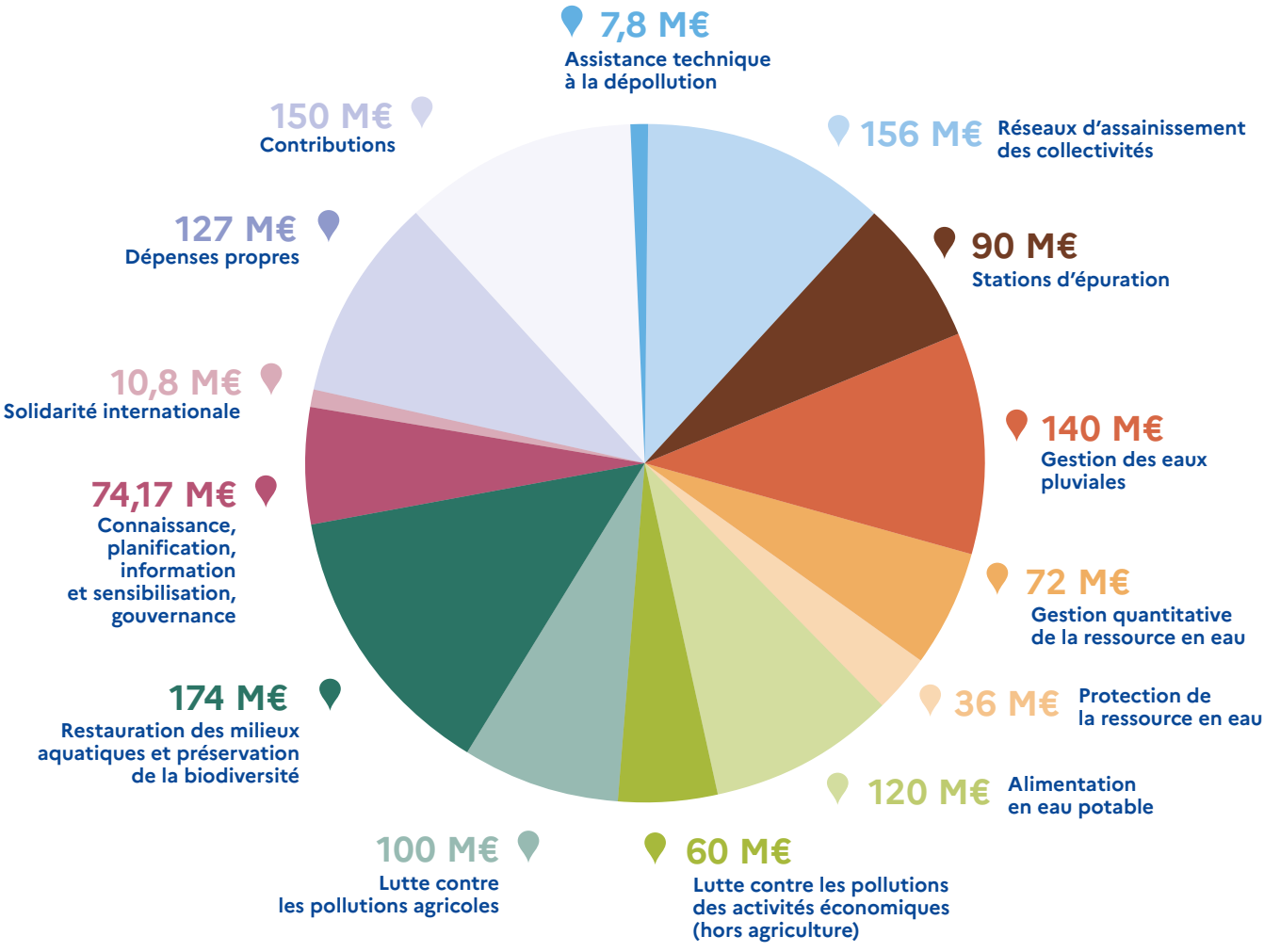
16. Secteurs ruraux : Les accompagner dans leurs équipements d'assainissement et atteindre les objectifs environnementaux de la Directive Cadre sur l'Eau. Ces secteurs correspondent aux secteurs visés par le programme de mesures et donc les Programmes d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT).

6 Un budget ambitieux pour une transformation efficace et durable

1. Des aides pour soutenir les territoires

Avec un engagement budgétaire inédit de **1,318 Md€** (hors charges de régularisations et avances remboursables) sur six ans, dont **174,5 M€** d'euros d'aides annuelles prévisionnelles, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse se donne les moyens d'accélérer la transition écologique et de répondre aux enjeux du changement climatique. Ce budget cible des priorités environnementales tout en accompagnant les acteurs locaux dans leurs projets.

Ainsi, chaque euro investi permet de soutenir des actions concrètes et ciblées : modernisation des infrastructures, protection des milieux aquatiques, de soutien aux solutions durables...



2. Orientations financières du 12e Programme : une fiscalité rénovée et vertueuse

Pour permettre la mise en œuvre des ambitions de son 12e programme d'intervention, **l'Agence de l'eau doit prévoir les dépenses et recettes les plus ajustées pour une réalisation optimale qui appelle au plus juste les crédits nécessaires.**

C'est cette préoccupation qui a guidé les choix budgétaires pluriannuels arrêtés lors de la phase de construction de la stratégie.

L'Agence de l'eau finance les actions qu'elle soutient essentiellement par la perception de recettes fiscales environnementales issues des redevances encaissées sur le bassin Rhin-Meuse.

Dans la mesure où le 12e programme prévoit des aides renforcées notamment pour répondre aux enjeux du Plan Eau, des ajustements des recettes ont été validés. Ce besoin en volume s'accompagne de la réforme de la fiscalité des agences de l'eau, décidée par la loi de finances pour 2024. Celle-ci conduit à des redevances plus discriminantes et plus incitatives pour accompagner les territoires et les acteurs économiques dans la mise en œuvre d'actions vertueuses pour faire face à l'urgence climatique.

Dans ce contexte, les instances de bassin ont validé une maquette fiscale en augmentation passant de 160 M€ (produit des recettes 2023) à environ 190 M€ à partir de 2026. L'objectif étant d'accélérer l'accompagnement des collectivités et des acteurs économiques, tout en répondant avec efficacité aux urgences climatiques et en préservant les ressources naturelles. Elle garantit également une dynamique d'investissement pérenne, essentielle pour construire un avenir durable.

Pour les ménages, cette fiscalité équivaudra en moyenne à une augmentation de 8 cts €/m^3, soit +10€ par an, pour une consommation de 120 m^3/foyer. **La part des ménages dans le financement de l'eau diminue de 82 à 77 % alors que celle des industriels passe de 8 à 11 % et celle des énergéticiens de 2 à près de 6%.**

CONTACTS PRESSE

Agence OXYGEN

Capucine ABRYSCH

03 67 10 05 68
Capucine.a@oxygen-rp.com

Elise CORDIER

03 3 67 22 03 25
Elisec@oxygen-rp.com

Agence de l'eau Rhin-Meuse / Délégation à la Communication

Florence CHAFFAROD

03 87 34 47 59
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Agence de l'eau Rhin-Meuse – Rozérieulles
BP30019 – 57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00 / Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
eau-rhin-meuse.fr